



# ECHO DES NOUES



## Dans ce numéro :

* <i>Le mot du Maire</i>	1	À l'heure où s'achève cette année 2025, je tiens à vous adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et de beaux moments partagés dans notre village.
* <i>Elections municipales</i>	1	Langesse poursuit tranquillement son chemin, grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre vous. Nos échanges et votre attachement à notre commune contribuent chaque jour à préserver l'esprit de proximité et de convivialité qui fait la richesse de notre cadre de vie.
* <i>Fin des travaux de l'église</i>	2	
* <i>OPAH</i>	2	Nous entrons dans une période particulière, celle qui précède les élections municipales. Conformément au devoir de réserve qui s'impose à nous, il ne s'agit pas ici de dresser un bilan ou d'annoncer de nouveaux projets, mais simplement de rappeler que la vie communale continue, dans le respect de toutes et de tous. Le fonctionnement quotidien de la mairie, l'entretien du village et l'attention portée à nos habitants restent pleinement assurés.
* <i>Exposition Rodin</i>	2	
* <i>Colis des ainés</i>	3	
* <i>Noel des enfants</i>	3	
* <i>Messe du 14 décembre</i>	3	Je souhaite également remercier les bénévoles, les employés communaux et toutes celles et ceux qui, par de petites ou grandes actions, participent au bien-être collectif. Leur engagement discret mais essentiel permet à Langesse de rester un village vivant et accueillant.
* <i>Cérémonie du 11 novembre</i>	4	
<i>Novembre</i>		En cette fin d'année, je vous renouvelle mes meilleurs vœux et vous assure de ma considération la plus sincère.
* <i>Compétence eau potable</i>	4	
* <i>A noter</i>	4	Bien à vous

Le Maire, Nadège CORCELLE



## Allo docteur

Vous n'avez pas de médecin traitant ou ce dernier est indisponible  
Appelez le Service d'Accès aux Soins du Loiret au [116.117](tel:116117)

**Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h.**  
Vous serez mis en relation avec un médecin qui vous proposera un conseil médical ou vous orientera vers une consultation.

>> **ATTENTION** : les renouvellement des ordonnances et certificats médicaux ne relèvent pas de ce dispositif.

## ***Elections municipales —rappel***

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, sera mise en application aux prochaines élections de mars 2026.

### Ce que cela change pour vous :

- \* Vous voterez pour une liste complète et paritaire,
- \* Les bulletins barrés et/ou modifiés seront nuls,

## Fin des travaux de l'église



Nous avons le plaisir d'informer l'ensemble des habitantes et habitants que les travaux de restauration de notre église sont désormais achevés. Engagés afin de préserver ce patrimoine historique qui fait l'identité de notre village, ils ont porté principalement sur la réfection complète de la charpente ainsi que de la toiture.

Ces interventions étaient devenues indispensables pour assurer la pérennité du bâtiment et garantir sa sécurité. Elles permettent aujourd'hui de protéger durablement l'édifice, tout en valorisant son caractère architectural.

La municipalité tient à remercier les entreprises intervenantes pour la qualité de leur travail, ainsi que les Langessoises et Langessois pour leur patience durant toute la durée du chantier.

Nous sommes heureux et fiers de voir notre église retrouver tout son éclat, au cœur de notre commune.

## OPAH

La Communauté des Communes Giennoises a mis en place deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sont déployées sur les 11 communes de la Communauté des Communes Giennoises.

L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Pour l'année 2025, les dossiers validés ont été subventionnés en moyenne à hauteur de 76 % du montant TTC des travaux, pour un gain énergétique de 65 %.

Les OPAH ont débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

Cet accompagnement est offert par la Communauté des Communes Giennoises et ouvert à tout propriétaire du territoire.

Pour plus d'informations :

[opah@cc-giennoises.fr](mailto:opah@cc-giennoises.fr)

02 38 29 32 88

► La Communauté des Communes Giennoises vous informe

Opération de programmation : CC/GG/Ma 2023

## Exposition RODIN—RAPPEL



La commune de Langesse bénéficiera du prêt de 3 modules de cette exposition en janvier 2026. Les œuvres seront visibles les mardis après-midi entre 14h et 17h, les jeudis de 9h à 17h, les vendredis matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous. Des visites commentées par un spécialiste peuvent être organisées **sur rendez-vous uniquement**.

DANS LA SALLE COMMUNALE DE LANGESSE

du 8 au 31 janvier 2026

## Colis de Noël de nos ainés

Comme chaque année, la municipalité a procédé à la remise des colis de Noël destinés à nos ainés.

Le bien-être de nos ainés demeure une priorité pour la commune. Ces gestes simples, mais essentiels, participent à maintenir le lien, à lutter contre l'isolement et à rappeler à chacune et chacun la place importante qu'occupent nos anciens dans la vie de notre village.



## Noël des enfants

Cette année encore, la municipalité a eu le plaisir d'offrir un cadeau de Noël à chaque enfant de la commune.

Ce rendez-vous, devenu une tradition, a apporté son lot de sourires et de belles surprises. Les familles ont chaleureusement salué cette attention qui marque l'attachement de la commune aux plus jeunes Langessoises et Langessois.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, nous apprenons la naissance d'Abigail. Nous adressons nos meilleurs vœux de bienvenue à cette petite Langessoise, qui vient agrandir notre communauté.

Par ces gestes, la municipalité réaffirme son engagement envers les familles et la place essentielle qu'occupent les enfants dans la vie de notre commune.



## Messe du 14 décembre : un moment de partage dans notre église restaurée

Le 14 décembre dernier, une messe a été célébrée en l'église Saint-Georges de Langesse. Ce temps spirituel et convivial a rassemblé de nombreux habitants, heureux de se retrouver en ce lieu qui occupe une place si particulière dans la vie de notre village.

Cette célébration a également été l'occasion pour toutes et tous de découvrir la récente restauration de l'église, notamment les travaux de charpente et de toiture désormais achevés. L'édifice, remis en valeur, a retrouvé tout son éclat, ce qui a été largement apprécié par les participant es et participants.

Au-delà du moment religieux, cette rencontre a permis de partager un instant chaleureux et de renforcer les liens qui unissent notre petite communauté.

Nous remercions toutes les personnes présentes ainsi que celles qui ont contribué à l'organisation de cette belle célébration.

## Cérémonie du 11 novembre 2025

Comme chaque année, les Langessoises et Langessois se sont réunis pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918 et rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Un temps de recueillement s'est tenu au cimetière sur le carré militaire pour nos trois soldats morts pour la France. La lecture du message officiel, au monument aux morts, a ensuite souligné l'importance de transmettre, de génération en génération, le devoir de mémoire qui unit notre pays.

Ces instants partagés rappellent combien l'histoire et la solidarité restent au cœur de la vie de notre village.



*Les grands boulevards à Paris le jour de l'armistice du 11 novembre 1918*

## A noter

La saison culturelle 2026 de la Communauté des Communes Giennoises est déjà ouverte. La commune de Langesse accueillera une exposition photo du 20 juin au 20 septembre sur le placier de l'étang et le piano du lac le 18 juillet 2026 à 18h sur l'étang du bourg.

### LE PIANO DU LAC

Samedi 18 juillet | 18h | Étang - Langesse



### HISTOIRE(S) DE PHOTOGRAPHES

Du 20 juin au 20 septembre | Sur le territoire de la CDCG



## Transfert de la gestion de l'eau potable

A partir du 1er Janvier 2026, la gestion de l'eau potable sera transférée à la Communauté des Communes Giennoises (CDCG), conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Ce changement entraînera une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble des 11 communes qui la composent. La part communale de votre facture d'eau deviendra ainsi une part intercommunale, avec un tarif unique fixé par la CDCG pour tous les usagers du territoire. Cette harmonisation permettra une gestion unifiée et équitable du service de l'eau et une prise en charge des travaux par la CDCG. La commune reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

### MAIRIE DE LANGESSE

5 route de l'étang

45290 LANGESSE

02.38.96.10.00

Courriel : [mairie@langesse.fr](mailto:mairie@langesse.fr)



**SUEZ Eau France- espace clientèle :**  
09 77 408 408

Du lundi au vendredi de 8H à 19H et  
le samedi de 8H à 13H

**SUEZ Eau France – Urgence**

09 77 40 11 28

Agence Suez Eau France à Gien  
49 avenue de Chantemerle 45500 Gien  
Accueil physique de 13H30 à 16H30  
les mardis et jeudis.

### OUVERTURE

*Mardi : 14h à 17h*

*Vendredi : 10h à 12h*

*1er samedi du mois  
sur rendez-vous*